

AMIANTE À ARJUZANX

Faute inexcusable de l'employeur reconnue dans trois dossiers

Le tribunal de Mont-de-Marsan a rendu son jugement vendredi 24 juillet. Il concerne des travailleurs de l'ancienne centrale thermique EDF d'Arjuzanx qui ont contracté des maladies professionnelles dues à l'amiante et au trichloréthylène

Julie Lancelot
j.lancelot@sudouest.fr

Me Gonsard affiche sa satisfaction et son soulagement, « pour les familles, des gens qui se battent et qui ne voient pas toujours l'aboutissement de leur bataille ». Vendredi 24 juillet, le tribunal de Mont-de-Marsan a reconnu la responsabilité de l'employeur dans les jugements rendus concernant trois des quatre dossiers de faute inexcusable défendus, dont deux des plaignants étaient décédés et représentés par leurs ayants-droit.

Le quatrième dossier devra être rouvert : l'homme est malheureusement décédé entre l'audience du 10 avril et le délibéré du tribunal. « C'est juste un sujet de procédure, évalue l'avocate. Les quatre victimes avaient, durant leur carrière, travaillé notamment dans l'ancienne centrale thermique EDF d'Arjuzanx » et ont contracté des maladies professionnelles, après

qu'ils ont été exposés aux fibres d'amiante toxique ou au trichloréthylène. « Un produit aussi nocif mais méconnu. C'est la première condamnation, à notre connaissance, pour cette exposition envers EDF. »

Pas d'appel

Désormais, l'employeur a un mois pour faire appel à compter de la no-

tification. « La particularité des dossiers des anciens travailleurs d'Arjuzanx, c'est que dès les premières condamnations en 2004, le président d'EDF François Roussely avait donné son engagement qu'il n'y aurait pas d'appel, par décence envers des personnes soit gravement malades, soit décédées. Jusqu'à maintenant, l'entreprise s'y tient pour ce qui concerne ce site. Ce n'est pas le cas pour d'autres en France », déplore Me Gonsard.

En avril dernier, comme à chaque dossier porté en justice, l'union locale CGT de Morcenx était venue avec des renforts d'associations locales des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de Gironde et de Dordogne, pour manifester devant la cité judiciaire de Mont-de-Marsan.



150 membres de la CGT et d'associations locales, venus des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de Gironde et de Dordogne, avaient fait le déplacement le jour de l'audience. ARCHIVES A. J.